

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2009**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	19
Procurations	00
Absents	08
Votants	19
Convoqués le 17/12/2009	
Affiché le 31/12/2009	

L'an deux mille neuf et le vingt trois décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M. BROS, Mme BOUFFARTIGUE, M. COT, M. VIGNES, Mme LIBERATI, Mme LIBRET-LAUTARD, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, Mme GREGOIRE, M. DORET, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, M. PONS, M. BARDOU.

Absents excusés : Mme GRANDET, Mme TEMPESTA, M. TURREL, M. PESSANT, Mme LANGLADE-MAZIC, Mme DARNISE.

Absent : M. BENAC et M. PEDRO.

La séance est ouverte à 19h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

M. MASSIP -PAILHES est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Décision modificative n°1 : budget de l'eau.

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget de l'eau afin de pouvoir réaliser la paye des agents pour décembre. Un rejet de la Trésorerie intervenu le 16 décembre ne nous a pas permis d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la séance du 15/12/2009.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 012	compte 6411	+ 5000 €
Chapitre 011	compte 6071	- 5000 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Séance levée à 19h05.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pierre MASSIP-PAILHES

Guy HELLE